



CONTRAT DE RESERVATION ANNIVERSAIRE

Information pratiques : Pour une bonne organisation nous vous rappelons que le respect de l'horaire choisi est impératif et que les accompagnateurs sont responsable de la bonne tenue de leur groupe.

PLANETOCEANWORLD réclame la présence obligatoire d'un adulte responsable durant la totalité de l'anniversaire avec les enfants (1 adulte pour 10 enfants maximum).

En cas de perturbation, PLANETOCEANWORLD se réserve le droit d'imposer aux clients concernés la sortie du site.

ARTICLE 1 : Réservation et option

Les réservations sont obligatoires.

La réservation est considérée comme ferme à réception du paiement, dans le cas contraire les options ne seront pas maintenues.

ARTICLE 2 : Tarif et paiement

Le prix de la prestation correspond au tarif Hors Taxe et aux taux de TVA en vigueur au jour de la visite.

La totalité du paiement doit être versé maximum 7 jours avant la date de réservation.

La prestation est non annulable ; aucun échange ou remboursement seront acceptés.

ARTICLE 3 : Modification du fait du client

Dans le cas de l'animation aucun retard de groupe ne pourra faire l'objet d'une modification de l'heure de fin de la prestation prévue ou une demande de remboursement de quelque nature qu'elle soit.

Au-delà de 30 minutes de retard et/ou si l'effectif maximum de 10 enfants n'est pas respecté PLANETOCEANWORLD se réserve le droit de ne pas assurer la prestation comme initialement convenue. Le goûter sera néanmoins maintenu dans l'espace réservé à cet effet.

ARTICLE 4 : Modification et annulation en cas de force majeure

En cas de force majeure la direction de PLANETOCEANWORLD se réserve le droit d'annuler toute réservation.



Est considéré comme cas de force majeure, tout évènement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle de PLANETOCEANWORLD tels que, grève, incendie, inondation, impossibilité d'accès ...

Dans ce cas le client pourra obtenir restitution de son versement à l'exclusion de toute autre indemnité.

ARTICLE 5 : Assurance / Responsabilité

L'adulte accompagnateur sera responsable de tout dommage direct ou indirect que l'un de ses membres pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

Dès leur entrée sur site les visiteurs sont soumis au règlement intérieur.

PLANETOCEANWORLD décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs.

ARTICLE 6 : Réclamations

Toute réclamation doit être dans la mesure du possible, signalée par le client pendant la durée de la prestation aux équipes de Planet Ocean Montpellier afin que ces dernières tentent d'y remédier.

Toute réclamation postérieure devra être adressée par courrier avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de la prestation.

ARTICLE 7 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente relève de la seule compétence des tribunaux de Montpellier.



PLANETOCEANWORLD – SAS au capital de 50 000 €

RCS de Montpellier 824 510 762 - SIRET 824 510 762000 19 – code APE 9104Z – TVA intracom FR94824510762

Allé Ulysse Odysseum – CS 79561 – 34960 Montpellier Cedex 2 – Tél. +33(0)4 67 13 05 50 – Fax +33 (0)4 67 13 05 51